



3 Boulevard Campaloud - 38500 VOIRON  
Tél : 04 76 05 82 31

**RD n°1075**

**Carrefour giratoire de l'Arsenal**

**DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE**

**Commune de Chirens**



A02	06/02/2023	Première version	JM		
<b>Indice</b>	<b>Date</b>	<b>Modifications</b>	<b>Établi</b>	<b>Vérifié</b>	<b>Approuvé</b>

## Table des matières

1. OBJET DU DOSSIER .....	3
1.1 CADRE REGLEMENTAIRE.....	3
1.2 CONTENU DU SOUS-DOSSIER.....	3
2. PRÉSENTATION DU PROJET .....	4
2.1 LOCALISATION .....	4
2.2 LE CONTEXTE DU PROJET .....	4
2.3 LES 5 PRINCIPAUX AMENAGEMENTS .....	6
2.4 ÉVALUATION DES EMPRISES.....	7

# 1. OBJET DU DOSSIER

## 1.1 CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent dossier est établi en vue de la réalisation d'une enquête parcellaire sur la commune de Chirens. Cette enquête parcellaire concerne le projet du carrefour giratoire de l'Arsenal situé sur la RD 1075 et la RD 82.

Pour la commune de Chirens en termes d'acquisitions foncières, une enquête parcellaire est effectuée conformément aux articles R.131-3 et suivants du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

Elle a pour but :

- De définir avec précision les emprises à prélever sur les immeubles nécessaires à la réalisation du projet,
- D'identifier les propriétaires et les ayant-droits de toute nature,
- De permettre auxdits propriétaires et ayant-droits de faire valoir leurs droits.

Aux termes de cette enquête, la procédure d'expropriation pourra éventuellement être engagée, conformément aux dispositions du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, et ce pour les parcelles qui n'auraient pas fait l'objet d'accords amiables de cession.

## 1.2 CONTENU DU SOUS-DOSSIER

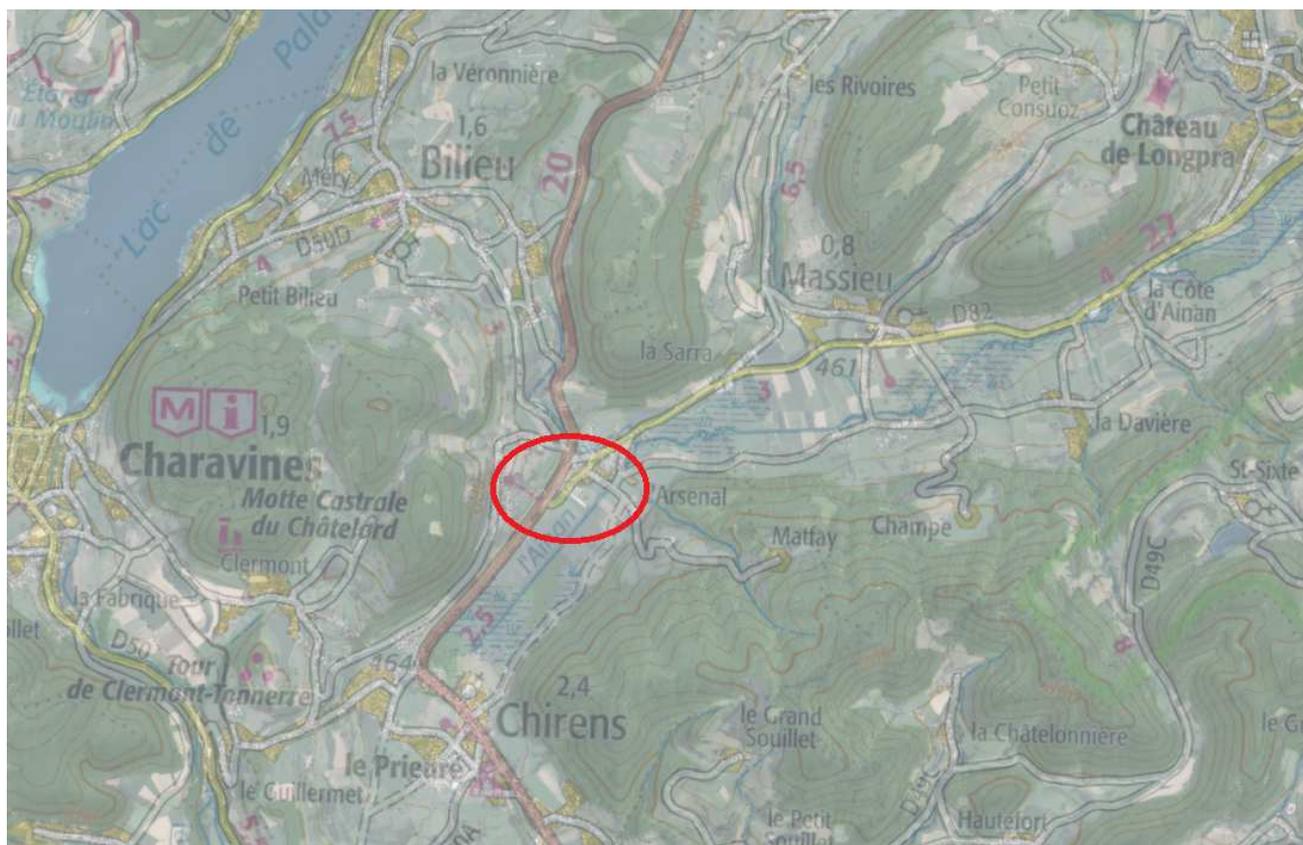
Le présent sous-dossier est composé de :

- La présente notice de présentation du projet,
- Un plan parcellaire régulier des terrains et autres immeubles à acquérir,
- Un état parcellaire comportant la liste des parcelles touchées par le projet et la surface à acquérir ainsi que l'identité de leurs propriétaires.

## 2. PRÉSENTATION DU PROJET

### 2.1 LOCALISATION

La RD 1075 est une route départementale reliant Voiron à Montferrat. La RD 82 est une route départementale reliant Chirens à Pont de Beauvoisin. Situé à l'intersection de ces deux routes départementales à forts trafics, le carrefour de l'Arsenal est structurant pour les déplacements dans ce secteur.



### 2.2 LE CONTEXTE DU PROJET

Le Département de l'Isère a décidé de relancer le projet d'aménagement du carrefour de l'Arsenal, envisagé il y a plusieurs années par l'Etat avant la décentralisation et le transfert de la RN 75 dans le réseau routier départemental.

Le projet a évolué pour prendre en compte les besoins et les nouvelles pratiques de déplacements des usagers.



L'actuel carrefour en « T » sera remplacé par un giratoire à quatre branches, permettant ainsi de connecter également la RD50D à la RD1075 dans de bonnes conditions. Outre cette infrastructure socle du projet, d'autres ont été intégrées au programme initial : parking relais de 60 places, aménagements pour les transports en commun, les piétons, les vélos, les pratiques d'autopartage. L'avancement des études permet de présenter aujourd'hui un projet global ainsi que les mesures prises pour l'intégrer au mieux à son environnement.

Le projet qui a été soumis à la concertation poursuit trois principaux objectifs :

- **fluidifier l'intersection**, en particulier lors des heures de pointe du matin et du soir ;
- **sécuriser le carrefour** par un aménagement adapté incitant les usagers de la route à réduire leur vitesse ;
- **permettre des alternatives à la voiture individuelle** grâce aux aménagements favorisant le covoiturage, l'utilisation et le développement des transports en commun et des modes actifs.

## 2.3 LES 5 PRINCIPAUX AMENAGEMENTS

### - Un giratoire à quatre branches

L'élément central du projet consiste à aménager une infrastructure routière pour remplacer les carrefours en « T » actuels. Il s'agit d'un carrefour giratoire à quatre branches, situé à 250 mètres au Nord de l'actuel carrefour. L'ancien carrefour sera supprimé, ce qui permettra de transformer en impasse la portion de route qui dessert l'intersection actuelle.

### - Un parking relais

Pour faciliter le rabattement vers les lignes de transport en commun, un parking relais d'une capacité de 60 places est intégré au projet. Situé à proximité immédiate du giratoire, le long de la RD82, il prévoit :

- des places de stationnement perméables en dalles alvéolées gravillonnées ;
- des consignes à vélos ;
- des cheminements piétons éclairés ;
- des barres de gabarit, des poubelles ainsi que la possibilité d'installer une vidéosurveillance.

### - Des aménagements pour les vélos

Sur le périmètre du projet, des aménagements sont prévus pour les cyclistes. Pour faciliter les déplacements Nord-Sud sur l'itinéraire reliant le lac de Paladru à la Vallée de la Valdaine, des bandes cyclables seront aménagées dans les 2 sens de circulation le long de la RD50D et de la RD82 jusqu'à la route du Touvat.

Dans le sens Nord-Sud, le trafic important et la forte proportion de poids lourds qui empruntent la RD1075 la rendent peu attractive pour les cyclistes. Aussi, une réflexion est en cours pour l'aménagement d'un itinéraire alternatif passant par le chemin de Beaudiné, actuellement non revêtu, pour effectuer la jonction entre Chirens et la Vallée de la Valdaine. Le projet ne prévoit donc pas de bandes cyclables le long de la RD1075.

### - Des aménagements pour les transports en commun et l'autostop organisé

Sur la RD50D, l'actuel arrêt de la Guilletière demeure à son emplacement actuel et continuera à être desservi par la ligne F (Montferrat – Voiron), par la ligne de transport à la demande reliant Montferrat, Biliou et Voiron, ainsi que par deux lignes de transport scolaire.

Sur la RD82, l'arrêt de l'Arsenal est déplacé pour se rapprocher du nouveau parking relais. Il sera aménagé en alvéole, c'est-à-dire en-dehors de la chaussée, ce qui permet aux autres véhicules de dépasser les bus en toute sécurité lorsqu'ils sont à l'arrêt. Il desservira les lignes de transport en commun existantes : la ligne de cars régions T42 (Pont de Beauvoisin - Voiron), la ligne E (Saint-Geoire-en-Valdaine - Voiron) ainsi que deux lignes scolaires.

Sur la RD1075, la CAPV étudie la création d'une nouvelle ligne de bus régulière Montferrat-Voiron. Dans cette éventualité, le Département prévoit les plateformes nécessaires à la possible création de deux nouveaux points d'arrêts pour les transports en commun et pour un service d'autostop organisé.

### - Des aménagements pour les piétons

Le projet intègre des aménagements sécurisés dédiés aux piétons, afin qu'ils puissent circuler sereinement entre les arrêts de transports en commun situés sur la RD1075, sur la RD82 et le parking relais. Cela se fera notamment par le biais d'une traversée et rampe piétonnes sur la RD1075 offrant un cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite. Tous ces aménagements seront éclairés.

## 2.4 ÉVALUATION DES EMPRISES

La surface totale des emprises est de 1ha 94a 93ca sur les différentes parcelles.

Le détail des surfaces par parcelle est le suivant :

- AB 221 : 1ha 23a 79ca
- AB 164 : 93ca
- AB 149 : 16ca
- ZB 38 / 15a 81ca
- B 643 : 9a 47ca
- B 139 : 36a 07ca
- B 140 : 5a 99ca
- B 138 : 2a 71ca

Le tableau de chacune des parcelles cadastrées interceptées par le projet figure dans l'état parcellaire ci-joint comportant la liste des parcelles et des propriétaires.